



Christelle Nadia Fotso, fille du défunt Fotso Victor, a accusé les magistrats de vouloir s'approprier l'héritage de son père dans une lettre adressée à Calvin Raoul Sindjoug Foko, expert financier mandaté par la Cour d'Appel du Littoral.

Christelle Nadia Fotso dénonce une confusion et une illégalité scandaleuse, affirmant que le testament de son père existe et est valide. Elle demande des explications sur ce qu'elle qualifie de "captation d'héritage sauvage". Sindjoug Foko, chargé de présenter un plan d'action financier pour les mois à venir, reçoit une rémunération mensuelle de 1.000.000 FCFA net, ainsi qu'une prime de 10% des résultats nets bénéficiaires des exercices soumis en Assemblée Générale.

Dans sa lettre, Christelle Nadia FOTSO exprime son incompréhension face à la nomination de Sindjoug Foko par l'institution judiciaire camerounaise, estimant que cela ajoute à la confusion existante. Elle dénonce ce qu'elle considère comme une "profanation" de l'héritage de son père et demande des explications sur les raisons qui ont conduit à cette situation.

Avocate et entrepreneuse camerounaise, Nadia Fotso insiste sur le fait que le testament de son père est légitime et qu'il n'y a aucune raison juridique pour ne pas l'exécuter. Elle affirme que le désordre actuel a été créé parce que le testament a été outrepassé. Elle exprime également sa volonté de défendre l'héritage de son père et sa propre légitimité, qu'elle estime être mise à mal

par des rumeurs et des non-dits.

Sindjoung Foko, pour sa part, a été chargé de présenter un plan d'action pour les mois à venir, incluant des projections de charges et de revenus locatifs pour le premier trimestre 2023. Il devait également présenter un plan de remboursement des hypothèques et organiser le recrutement d'un commissaire aux comptes. Pour ces responsabilités, il reçoit une rémunération mensuelle de 1.000.000 FCFA net, ainsi qu'une prime de bonne fin correspondant à 10% des résultats nets bénéficiaires des exercices soumis en Assemblée Générale.